

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 17 septembre 2009 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 portant nomination
au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Pyrénées**

NOR : DEVN0918155A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date du 17 septembre 2009, le 3^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 juillet 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Pyrénées est ainsi modifié :

1^o Les mots : « à compétence locale », sont supprimés ;

2^o Au *b*, les mots : « M. Bernard Souberbielle, compétent en matière d'agriculture (Hautes-Pyrénées) ; », sont remplacés par les mots : « Mme Marie-Lise Broueilh, compétente en matière d'agriculture (Hautes-Pyrénées) ; », et les mots : « Mme Marie-Lise Broueilh, représentant d'associations de protection de l'environnement (Hautes-Pyrénées) ; », sont remplacés par les mots : « M. Rodolphe Gaudin, représentant d'associations de protection de l'environnement (Hautes-Pyrénées) ; » ;

3^o Au *c*, les mots : « M. Alain Escaffre ; », sont remplacés par les mots : « M. Bernard Souberbielle ; ».